

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

en la salle du Conseil de la Mairie, à 20 heures, en séance publique présidée par le Maire Brigitte BRESO.

Présents : Brigitte BRESO, Dominique AIPERTO, Guy DE ZANET, Marc FLURI, Ange FRACASSI, Roger GIOANNI, Christian PRADIER, Stéphane PETRI, Jean Pierre PIOLAT, Christine SIC
Absente excusée : DEL AMO Marie – Noëlle pouvoir à BRESO Brigitte

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance à 20 heures .
 SIC Christine est désignée en qualité de secrétaire de séance.
 Madame le Maire indique que les élus ont étudié le détail des comptes et budgets ainsi que les autres points de l'ordre du jour en séance de travail la semaine précédente.....

1°-Approbation du compte - rendu de la réunion du 11 avril 2014 :

- Tous les élus présents ont reçu le document, aucune observation n'est formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°- Constitution de la commission communale des impôts directs :

Selon l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs.

- Madame le Maire informe que le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables :
 - Contribuables domiciliés hors de la commune

Titulaires : Giovanni Raymond (Nice) Palmi Roger (Cagnes)

Suppléants : Basilana Léon (Nice) Parrini Gérard

- Contribuables domiciliés sur la commune :

Titulaires :

Toesca Aline
 Bonfante christian
 Fracassi Marie-Antoinette
 Sennesal Bernard
 Osenda thierry
 Liprandi Luc
 Pascucci Jean
 Bonnet Mary –Laurence
 Osenda Charles
 Salvini René

Suppléants :

Pellerin Jaspert Gérard
 Ghiglione Laure
 Colmars Maryse
 Heureuse Chantal
 Staub Lydie
 Rosso Robert
 Ugo Marc
 Klimkowicz Corinne
 Lavinay Richard
 Martini Hélène

3°- Désignation de quatre membres pour siéger à la commission des impôts de la Communauté d'agglomération de la Riviera Française (CARF) :

- Madame le Maire procède à la désignation des quatre membres à la commission des impôts à la CARF.

Duval Bernard Pellerin Jaspert Gérard
 Fracassi Marie - Antoinette Parrini Gérard

4°- Désignation des représentants de la commune aux commissions de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) :

- Vu le code général des collectivités territoriales, article 62 de la loi n°2010- 1563 du 16 décembre 2010
VU l'arrêté de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes du 22 avril 2013 fixant le périmètre de la communauté d'agglomération de la Riviera Française,
Considérant qu'il convient de désigner en plus du Maire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune qui participeront aux commissions de la communauté de la Riviera Française.
Le conseil municipal procède, à l'élection des délégués,

Commission Développement Economique	PIOLAT J- Pierre FLURI Marc
Commission Aménagement de l'Espace et Scot	PRADIER Christian PETRI Stéphane
Commission Habitat	GIOANNI Roger PETRI Stéphane
Commission Cadre de Vie : Eau - air- bruit – fourrière pour animaux	BRESC Brigitte PRADIER Christian
Commission Transport et Accessibilité	DEL AMO Marie Noëlle PIOLAT J- Pierre
Commission Equipement Culturels et sportifs	PIOLAT J- Pierre SIC Christine
Commission Parcs de stationnement et Fourrière automobile	FRACASSI Ange. AIPERTO Dominique
Commission Revitalisation de l'Agriculture Identitaire	SIC Christine PIOLAT J- Pierre
Commission Environnement	DEL AMO Marie- Noëlle SIC Christine
Commission Coopération transfrontalière	FRACASSI Ange AIPERTO Dominique

5°- Indemnité de conseil au receveur municipal :

- Considérant que lors de la désignation d'une nouvelle assemblée municipale, il n'est plus possible aux communes de servir les indemnités à leurs comptables sur le fondement d'une décision prise par la précédente assemblée délibérante, il convient de délibérer sur l'octroi de l'indemnité de conseil allouée au receveur de la commune.
- Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une indemnité de conseil au receveur municipal.

6°-Subventions aux associations :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Piolat J- Pierre :

Nous avons donné à toutes les associations, après avoir étudié les demandes sauf à association Roya sport (football) plus d'adhérents de Saorge. Nous décidons d'allouer une subvention à l'association Signes.

Monsieur PIOLAT J- Pierre s'abstient étant membre du bureau d'une association.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les demandes de subvention effectuées par les associations (bilan financier, rapport d'activité) approuve les subventions citées ci-dessous à l'unanimité.

AAPE FONTAN SAORGE :	600.00 €
Amicale des Sapeur *pompiers :	250.00 €
CAVIGAL NICE SPORTS :	250.00 €
Association Spirale Entr'aide et service :	500.00 €
Association les amis de la musique à Saorge	1000.00 €
O.M.A.T.P.S. :	850.00 €
Association « les fioretti » :	750.00 €
Association Signes :	500.00 €
Association CERCOLO :	300.00 €
Coopérative scolaire école de Saorge :	300.00 €
Comité des fêtes de SAORGE :	800.00 €

7°-Vote des taux des contributions directes locales :

Madame le Maire propose de maintenir les taux en l'état pour l'année 2014, avec un produit fiscal attendu De 120.495 euros

- - Taxe d'habitation : 13.49 %
- - Foncier bâti : 8.84 %
- - Foncier non bâti : 44.73 %

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction de ces mêmes taux pour l'année 2014.

8°-Vote du budget primitif de la Commune :

Madame le Maire fait une présentation générale du budget, passe les comptes les plus significatifs et termine avec les opérations en cours : rénovation du moulin communal, acquisition de matériel, chasse reliquaire, cabane pastorale.

Soit, avec reprise du résultat de l'exercice antérieur :

Dépenses : - section de fonctionnement : 1 023 489.72 euros
 - section d'investissement : 135 949.60 euros

Recettes : - section de fonctionnement : 1 232 957.21 euros
 - section d'investissement : 135 949.60 euros

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget communal primitif 2014.

9°-Tarifs eau et assainissement 2014 :

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs fixés en 2013 et précise que le taux fixé par l'Agence de l'Eau pour la redevance pour la pollution est de 0.28 euros/m³, et que celui pour la modernisation des réseaux de collecte est de 0.15 euros/m³.

- - Branchement d'eau : 75.00 euros
- - Branchement assainissement : 45.00 euros
- - Robinet supplémentaire : 3.00 euros

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de Madame le Maire.

10°.Vote du budget primitif eau et assainissement :

Madame le Maire fait une présentation du budget primitif eau et assainissement et rappelle les opérations en cours.

Soit avec reprise du résultat de l'exercice antérieur : 312 888.17 euros

Section exploitation	- Dépenses	157 647.00 euros
	- Recettes	396 386.37 euros
Section investissement	- Dépenses	386 875.04 euros
	- Recettes	386 875.04 euros

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif Eau et assainissement 2014.

11°- Informations diverses :

Une personne a été recrutée pour l'entretien des bâtiments communaux et l'accueil des gîtes communaux depuis fin avril 2014.

Monsieur Facassi explique le début des travaux d'aménagement des conteneurs dans le drain.

Les devis pour l'accès à la mairie aux handicapés sont demandés. Rencontre avec Monsieur Carletto José propriétaire de parcelle à la montée du cimetière (sécuriser et aménagement du lieu) afin de trouver un accord d'acquisition de parcelle. Rencontre avec Monsieur Lettré (Architecte des Bâtiments de France) pour lui présenter les travaux prévus :

Rénovation de la façade et de la place de l'église, reprendre les travaux des pénitents blancs qui n'ont pas été achevés. Le parking de la Madone, Monsieur Lettré n'émet pas a priori d'avis défavorable en attendant la présentation du projet. Deux devis ont été établis pour les travaux de sécurisation de l'aqueduc des bains des Sémites.

Monsieur Fluri Marc cite la ville de Montréal pour sa propreté au niveau des déjections canine, Les propriétaires de chien de Saorge doivent prendre exemple sur cette ville. Le respect du travail des employés de la voirie (lavage des rues) est à noter .

Monsieur Petri Stéphane explique que le site internet de la commune doit être refait avec plus d'informations sur les commerces, les randonnées etc. ...La mise à jour est en cours de réalisation.

Monsieur Aiperto Dominique annonce la journée du souvenir des déportés qui a eu lieu ce dimanche 27 avril 2014, Cérémonie traditionnelle au monument des fusillés d'Ambo en compagnie de nos amis partigiani Italiens, Cérémonie au monument aux morts de la Commune à la Barrera, un apéritif et un repas partagé entre la population et élus de Saorge et nos amis italiens. La journée remplie de souvenir et d'émotion s'est bien passée en présence des nouveaux élus et qui donnent rendez- vous l'année prochaine.

Madame Sic Christine présente une association foncière agricole (AFA) de châtaigneraie dans le haut de la Vallée, présidé par monsieur Massa concernant la taille, la greffe sur les châtaigniers. Remettre en état les châtaigneraies de toute la vallée est le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire demande aux élus s'ils désirent intervenir.

Aucun membre du Conseil ne désirant plus intervenir,

Le maire lève la séance à 21 heures 15, et suivant l'habitude, invite l'assistance à s'exprimer librement.